



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 20 – du 01-04-2025

**Présidence :** Sophie CHARRUET

**Assiste à la séance :** Laurent ABRACHY (CTD DAP)

**Présents :** Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT.

**Excusé :** Mohammed Amine KOCHKAR

**Absents non excusés :** Marion BONIS, Mathis LEGAY

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 14h00

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 19 du 25/03/2025.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- Courriel du 24/03/2025 de la mairie de VOLX : Arrêté municipal jusqu'au 31/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 25/03/2025 de US MOYENNE DURANCE : Demande report rencontre U13 D1 du 10/05/2025 au 29/03/2025. Lu et noté, réponse faite (arrêté municipal à VOLX)
- Courriel du 26/03/2025 de FC MALIJAI : Absence équipe U11 au plateau de LA SAULCE le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 26/03/2025 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Absence équipe U9 au plateau de LARAGNE le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 26/03/2025 de US VEYNES SERRES : Absence équipe U11 au plateau de SAINT BONNET le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 27/03/2025 de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp : Présence d'une seule équipe U7 au plateau de CHORGES le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 27/03/2025 de LARAGNE Sp : Présence d'une seule équipe U7 au plateau de MALIJAI le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 28/3/2025 de FC BARCELONNETTE : Absence équipe U11 au plateau de GAP le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 28/03/2025 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Présence d'une seule équipe U7 au plateau de CHORGES le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 28/03/2025 de US MOYENNE DURANCE : Absence équipes U11 1 et U11 3 aux plateaux de VINON et SISTERON le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 28/03/2025 de L'ARGENTIERE Sp : Absence équipe U11 au plateau de GAP le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 28/03/2025 de L'ARGENTIERE Sp : Absence équipe U11 au plateau de TALLARD le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 28/03/2025 de L'ARGENTIERE Sp : Présence d'une seule équipe de L'ARGENTIERE Sp au plateau de L'ARGENTIERE le 29/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 28/03/2025 de SC VINON DURANCE : Annulation plateau U11 du 29/03/2025. Lu et noté. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE le motif de l'annulation du plateau.**

## RETOUR CSR

- RAS

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

**Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place 30 minutes avant le coup d'envoi de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.**



# PÔLE TECHNIQUE

Toutes les feuilles de matchs, de plateaux et de présences doivent parvenir au District dans les 24 heures suivant les rencontres ou les plateaux, c'est à dire le lundi midi au plus tard.

## CRITERIUM U13

Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres

**Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre**

## Poule ACCESSION

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53236364 : US MOYENNE DURANCE 1 – SC VINON DURANCE 1. **Reprogrammée le 02/04/2025. (Accord des 2 clubs).**
- Match n° 53236365 : GJ VIVOR 1 – Entente DAB 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

### Journée 5 du 29/03/2025

- **RAS**

## D1 Poule A

### Journée 5 du 10/05/2025 (match avance au 29/03/2025)

- Match n° 53237963 : US MOYENNE DURANCE 2 – GJ VIVOR 2. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir la FMI pour le lundi 7 avril 2025 délai de rigueur.**

## D2 Poule A

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53237992 : AS SAINT ANDRE 1 – Entente DAB 2. **Reprogrammée le 23/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

### Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE Sp 1. **Reprogrammée le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

## D3 Poule A

### Journée 3 du 15/03/2025

- **RAS**

## D3 Poule B

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238058 : CHORGES O 2 – Entente ASESSES 2. **Reprogrammée le 12/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

### Journée 8 du 26/04/2025

- Match n° 53238062 : Entente ASESSES 2 – GAP Foot 05 5. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

## D3 Poule C

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 12/04/2025.**



# PÔLE TECHNIQUE

## Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238112 : US VEYNES SERRES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 29/03/2025. La commission demande au club de US VEYNES SERRES de nous faire parvenir la FMI pour le lundi 7 avril 2025 délai de rigueur.**

## Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238119 : US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

## **D3 Poule D**

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238134 : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – GJ BASSIN du LARGUE 2. **Reprogrammée le 12/04/2025.**
- Match n° 53238135 : SC VINON DURANCE 2 – EP MANOSQUE 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

## **FESTIVAL U13**

### **Tirage des premières rencontres :**

#### **U13 Garçons**

- US MOYENNE DURANCE 2 (Suède) - L'ARGENTIERE Sp 1 (Pays-Bas)
- FC LA SAULCE 1 (Norvège) - LA ROCHE Sp 1 (Allemagne)
- FC L'AVANCE 1 (Pologne) - EP MANOSQUE 1 (Islande)
- US MOYENNE DURANCE 1 (Angleterre) - GAP Foot 05 2 (Portugal)
- GJ DURANCE VERDON 1 (Finlande) - Entente ASESCES 1 (Pays de Galles)
- GAP Foot 05 1 (France) - LARAGNE Sp 1 (Espagne)
- Entente DAB 1 (Italie) - AF CHAMPSAUR VALGAU 1 (Danemark)
- SC VINON DURANCE 1 (Belgique) - GJ VIVOR 1 (Suisse)

#### **U13 Filles**

- GFA 1 (France) - GAP Foot 05 1 (Suisse)

## **DERNIER RAPPEL**

**POUR LES CATEGORIES U11, U9 et U7, TOUS LES DOCUMENTS (FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCES) DOIVENT ETRE MIS SUR FAL.**

## **CRITERIUM U11**

### **Niveau Départemental**

#### **Journée 5 du 29/03/2025**

#### **Plateau "Jour de Coupe"**

Site n° 1 à Briançon : Manque feuille de présence AS EMBRUNAISE 1. **La commission demande au club de l'AS EMBRUNAISE de nous faire parvenir le document pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur.**

Site n° 3 à Sisteron : Manque feuille de présence US MOYENNE DURANCE 1. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur.**

#### **Niveau District**



# PÔLE TECHNIQUE

## Journée 4 du 22/03/2025

### Plateau "Jour de Coupe"

- Site N° 1 à Manosque : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 3 à Volx : **Rappel tous les documents doivent être déposé sur le logiciel FAL non pas sur la messagerie Foot Educatif.**
- Site N° 5 à Peyruis : Absence non prévenue SC VINON 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 7 à L'Argentière : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'ARGENTIERE SP de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 8 à Veynes : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US VEYNES SERRES de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 10 à Malijai : Manque feuille de présence CA DIGNE 04 F 3. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## Journée 5 du 29/03/2025

### Plateau "Jour de Coupe"

- Site n° 1 à Vinon : **Plateau annulé cause indéterminée.** La commission demande des explications au club de **SC VINON DURANCE** concernant cette annulation pour **lundi 07/04/2025** délai de rigueur.
- Site n° 3 à Forcalquier : Manque feuilles de présence. **La commission demande au club de l'AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025** délai de rigueur.
- Site n° 4 à Manosque : Absence prévenue US MOYENNE DURANCE 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n° 4 à Manosque : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025** délai de rigueur.
- Site n° 5 à Peyruis : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025** délai de rigueur.
- Site n° 7 à La Batie : **Annulé**
- Plateau n° 9 à Gap : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de GAP FOOT 05 de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025** délai de rigueur.
- Plateau n° 9 à Gap : Absence prévenue L'ARGENTIERE SP 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Plateau 11 à Eyglis : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025** délai de rigueur.
- Plateau 12 à Tallard : Absence prévenue L'ARGENTIERE SP 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## Critérium U9

### Journée 4 du 22/03/2025

#### Plateau classique

- Site N° 1 à Saint Bonnet : Manque feuilles de présence de US VEYNES SERRES, LA ROCHE Sp. **La commission demande au club de AF CHAMPSAU VALGAU de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025** délai de rigueur. **En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



# PÔLE TECHNIQUE

- Site N° 4 à Vinon : Manque feuilles de plateau et de présence (sauf feuille de présence de US VIVO 04). **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 6 à Forcalquier : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## Journée 5 du 29/03/2025

### Plateau classique

- Site n° 1 à La Roche : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de La Roche Sport de nous faire parvenir les documents pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur.**
- Site n° 2 à Laragne : Absence prévenue de AF CHAMPSAUR VALGAU. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n° 3 à Embrun : **RAS**
- Site n° 4 à Digne : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur.**
- Site n° 5 à Volonne : Manque feuilles de présence de Volonne. **La commission demande au club de FC VOLONNE de nous faire parvenir le document pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur.**
- Site n° 6 à Dauphin : **RAS**
- Site n° 7 à Gréoux : Manque les feuilles de plateau et de présences. **La commission demande au club de L'AS Valensole Gréoux de nous faire parvenir les documents pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur.**

## Critérium U7

### Journée 4 du 22/03/2025

#### Plateau classique

- Site N° 4 à Volonne : Manque feuilles de présence de L'AS VALENSOLE GREOUX et CA DIGNE 04 F. **La commission demande au club de L'AS VALENSOLE GREOUX et du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

### Journée 5 du 29/03/2025

#### Plateau classique

- Site n° 1 à Malijai : Manque feuilles de plateau et de présences. **La commission demande au club de FC MALIJAI de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur.**
- Site n° 2 à Chorges : **RAS.**
- Site n° 3 à Valensole : Manque feuilles de plateau et de présences. **La commission demande au club de AS VALENSOLE GREOUX de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur.**
- Site n° 4 à Les Mées : Manque feuilles de plateau et de présences. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur.**

## **RAPPEL**

**LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCES (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS). PENSER A COCHER LES JOUEURS ET JOUEUSES PRESENTS LE JOUR DU PLATEAU.**



# PÔLE TECHNIQUE

A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.

## APPEL A CANDIDATURES AUX CLUBS POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 :**  
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)  
*\*Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*  
Candidature reçue : EP MANOSQUE, SC VINON DURANCE
- **Journée challenge U11 :**  
SAMEDI 24 MAI 2025  
*Attente candidature*
- **Festival U13 phase départementale :**  
SAMEDI 5 AVRIL 2025 :  
GAP Foot 05

*\*Réponses aux candidatures attendues par courriel au secrétariat du District des Alpes de Football : [secretariat@alpes.fff.fr](mailto:secretariat@alpes.fff.fr) avant le **SAMEDI 1er MARS 2025**.*

La séance est levée à 14h45

Prochaine réunion le 08/04/2025 en Visio à 14H00

Réunion suivante le 22/04/2025 en présentiel à 14h00

**Présidente de la commission**

**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**

**Michel PELLETIER**